



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

**Concours interne sur titre et travaux d'accès au corps des
assistants ingénieurs du ministère de la culture**

Session 2023

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES D'ADMISSION.....	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY	4
A. La composition du jury	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS INTERNE	4
A. Les épreuves d'admission	4
1) Epreuve n°1 : le dossier à fournir par le candidat.....	4
2) Epreuve n°2 : l'entretien-discussion	5
3) Les remarques générales sur l'oral	5
B. Remarques générales sur le concours interne.....	5
VI. LES STATISTIQUES.....	6

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVES D'ADMISSION	DURÉE	COEFF
<p><u>Epreuve n° 1</u> : Examen par le jury d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les attestations des diplômes et titres,- Un rapport d'activité établi par le candidat,- Un rapport sur l'aptitude professionnelle du candidat établi par le directeur ou le responsable du service auquel il appartient,- Et lorsqu'il y a lieu, les attestations délivrées à l'issue d'une formation qualifiante. <p>Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.</p> <p>Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours interne sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours interne.</p>	/	2
<p><u>Epreuve n° 2</u> : Audition des candidats par le jury portant, d'une part, sur leurs connaissances générales, notamment sur l'organisation de la recherche scientifique et sur celle du ministère chargé de la culture, d'autre part, sur leurs connaissances scientifiques ou techniques dans la spécialité ou la discipline des emplois mis au concours.</p>	30 minutes	3

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 19/09/2023 au 24/10/2023
Date de limite de retour du dossier	Le 24/11/2023
Dates des épreuves d'admission	Du 26 au 28/02/2024
Date de la réunion d'admission	Le 28/02/2024

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente :

- Madame Stéphanie TOURON, ingénieure de recherche, responsable du pôle scientifique Grottes Ornées au laboratoire de recherche des monuments historiques de Champs sur Marne.

Membres :

- Madame Alexandra KARDIANOU, ingénieure d'études, chargée de collection et de fonds patrimoniaux - céramique grecque, service d'étude et de documentation au département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre,
- Monsieur Joël KERBAOL, ingénieur d'études, régisseur des biens archéologiques mobiliers de la région Centre-Val de Loire, service régional de l'archéologie, à la direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, les grilles des critères pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS INTERNE

A. Les épreuves d'admission

1) Epreuve n°1 : le dossier à fournir par le candidat.

Pour ce concours, les candidats doivent remplir un dossier pour examen par le jury dans le cadre de l'épreuve n°1 et servant de support à l'épreuve n°2.

A la fermeture des inscriptions, il y avait 71 candidats inscrits, dont 38 candidats se sont désistés. Sur les 33 candidats inscrits restants, seuls 24 ont déposé un dossier.

Les dossiers ont été examinés par le jury le 5 février 2024 au regard d'une grille d'évaluation et de notation établie sur la base de l'arrêté d'organisation de ce concours.

Le jury appelle la vigilance des candidats sur la rigueur à apporter lors de la constitution du dossier. Il est donc indispensable que chaque candidat fournisse la totalité des pièces justificatives, en effet cette année il manquait notamment l'avis du supérieur hiérarchique, ou les attestations de stage.

Ce concours étant ouvert à tous les agents justifiant d'au moins quatre années de services publics au 1er septembre 2023, parmi les dossiers déposés, 1 n'était pas éligible, 12 dossiers provenaient d'agents du ministère de la culture ou détachés et 11 dossiers d'agents d'autres ministères. Parmi ces derniers, certains ne correspondaient pas à des profils de la filière recherche du ministère de la culture, mais des profils de la filière administrative ou de la filière métiers technique et surveillance.

Les 33 candidats inscrits ont été convoqués pour la seconde épreuve d'admission : entretien-discussion.

2) Epreuve n°2 : l'entretien-discussion

Les épreuves orales se sont tenues du 26 au 28 février 2024 à la maison des examens à Arcueil. L'évaluation de l'épreuve d'orale s'est faite au regard d'une grille d'évaluation et de notation établie sur la base de l'arrêté d'organisation de ce concours.

Les candidats ont été questionnés sur leur parcours initial et professionnel ainsi que sur leurs motivations. Des questions relatives à l'histoire, l'organisation et les actualités du ministère de la culture, les missions d'un assistant-ingénieur ont également été posées aux candidats.

Sur les 33 candidats devant être auditionnés, 18 se sont présentés. Parmi ces derniers 1 n'avait pas déposé de dossier. Sur les 15 candidats absents, 5 avaient déposé un dossier.

Une audition s'est faite en visio-conférence.

Au total, 13 candidats ont été admis.

3) Les remarques générales sur l'oral

Le jury tient à souligner la très grande qualité des présentations orales des candidats.

En revanche, le jury s'est étonné du nombre de candidats ayant déposé un dossier et qui ne sont pas présentés à l'oral. Ceci est très regrettable car la plupart des dossiers déposés étaient de très bon niveau. Ceci explique, aussi, en partie la non-distribution des 18 postes offerts sur cette procédure. Le jury encourage donc tous les agents éligibles à s'inscrire aux concours, à se former et à se présenter aux épreuves.

B. Remarques générales sur ce concours

Les deux épreuves du concours se sont bien déroulées.

Les membres du jury ont été concordant sur l'appréciation des candidats, sur la notation de leur dossier et leur admission.

Le jury tient à souligner que la non-admission de certains candidats à ce concours est due au fait qu'ils ne correspondaient pas au domaine d'expertise attendue pour un poste d'assistant-ingénieur de la branche d'activité professionnelle « sciences et techniques appliquées aux domaines culturels » du ministère de la culture mais que cela ne remet pas en cause leurs compétences professionnelles dans leur domaine d'expertise. De ce fait, sur les 18 postes offerts à ce concours seulement 13 candidatures ont été admises. La non-distribution de la totalité des postes offerts n'a pas permis l'ouverture d'une liste complémentaire.

Concernant le modèle du dossier proposé pour postuler au concours, les membres du jury ont apprécié de pouvoir évaluer les candidatures sur un modèle commun qui facilite le recueil des informations, même si certains dossiers étaient incomplets.

Concernant l'épreuve orale, le jury et les candidats ont été bien accueillis, la disponibilité et la réactivité du personnel du SIEC ont été appréciées.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 18.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents aux épreuves	Nombre d'admis
Femmes	40	22	13	11
Hommes	31	11	5	2
Total	71	33	18	13

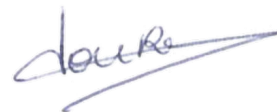
Nombre de désistements : 38

Seuil d'admission : 11,40 sur 20.

Amplitude des notes : de 18,80 à 0 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 18,31 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 39,39 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 72,22 %



Madame Stéphanie TOURON
Présidente du jury